

# Programme d'Actions Territorial (PAT)

# LENCLIO

Fiche N° 1

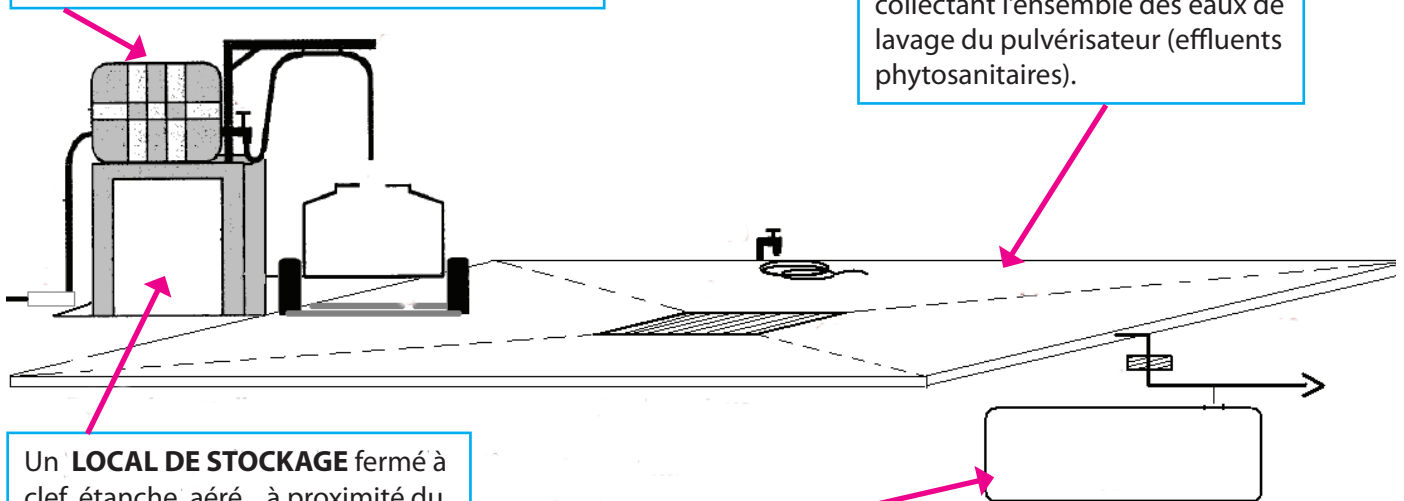


## L'aménagement d'un poste phytosanitaire individuel ou collectif

La préparation de la bouillie et le lavage du pulvérisateur représentent deux moments de risque de contamination ponctuelle pour l'environnement et pour l'opérateur.  
L'aménagement d'un poste phytosanitaire permet de sécuriser ces phases là et de faciliter le travail de l'opérateur.

Des équipements pour **SECURISER LE REMPLISSAGE** du pulvérisateur :  
clapet anti retour ou potence ou cuve d'eau intermédiaire ou volucompteur.

Pour le lavage à poste fixe, **une AIRE BETONNEE ETANCHE** collectant l'ensemble des eaux de lavage du pulvérisateur (effluents phytosanitaires).



Un **LOCAL DE STOCKAGE** fermé à clef, étanche, aéré... à proximité du point de remplissage.

Un système de **TRAITEMENT DES EFFLUENTS PHYTO SANITAIRES** :  
prestation de service ou installation sur site d'un des procédés agréés (phytobac, heliosec, osmo-film,...). *photo au dos*

L'aire peut être individuelle ou collective. La gestion collective (aire de lavage privée collective ou aire de lavage en CUMA) est parfois une solution pour limiter les investissements.



## Quelques points importants dans votre réflexion

- Réduire au maximum ses fonds de cuve et les diluer pour les épandre avant de revenir sur l'aire de lavage (et ainsi diminuer la quantité d'effluents à traiter).
- Bien choisir son mode de gestion et le dispositif de traitement en fonction de ses besoins et du contexte de l'exploitation.
- Dimensionner correctement le dispositif de traitement choisi (exemples ci-dessous).



Phytobac®



Osmofilm®



Heliosec®

## Un accompagnement financier

Le futur plan de Compétitivité et d'adaptation des exploitations prévu pour 2015, financera autour de 40 % ce type d'aménagement (aire de lavage, système de traitement, volucompteur, potence,...). Un technicien (voir contacts) peut vous aider dans le montage de ce dossier et dans la réflexion de votre projet (type de gestion des effluents à mettre en oeuvre, le choix des équipements, la localisation).

## Un rappel réglementaire

**L'arrêté national du 12 septembre 2006 impose de sécuriser le remplissage et définit 2 modes de gestion des effluents phytosanitaires** : le lavage du pulvérisateur au champ (en respectant des conditions particulières : dilution, distance) ou le lavage sur poste fixe en assurant la récupération et le traitement des effluents.

CDA47 - Sylvie Rabot-Vaccari  
06.48.50.03.77

CDA46 - Nathalie Rossi-Larrieu  
06.87.78.76.71